



Recours gracieux suite a un ajournement de deux ans

Par **Mahone2023**, le 17/02/2024 à 01:36

Bonjour,

Après avoir déposé mon dossier de naturalisation, j'ai reçu une lettre d'ajournement de deux ans. Ensuite, j'ai formulé un recours gracieux qui a été envoyé via la poste avant le délai de deux mois. Cette semaine, j'ai reçu un courrier du SDANF m'indiquant qu'ils n'acceptent plus les recours via la poste et c'est uniquement via la plateforme ANEF vu que j'ai déposé uniquement en ligne.

Avez des solutions et conseils pour ma situation sachant que j'ai les preuves d'envoi et réception de mon recours.

Saisir le tribunal administratif est-il une bonne solution ?

Cordialement,